Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215602327-20260303-COM_D2026008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

SEANCE du 3 mars 2026

L'an **Deux Mille Vingt Six**, **le trois mars à dix-neuf heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Lionel JOUNEAU, Maire.

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoints, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Conseillers Municipaux.
ABSENTS EXCUSES : Mr Yannick SEVESTRE (pouvoir à Patrick LEMESLE)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 12
VOTANTS : 13
DATE DE LA CONVOCATION : 27 février 2026
Mme Marie-Thérèse THEOU a été élue secrétaire de séance

CRÉDITS SCOLAIRES 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les crédits et subventions scolaires pour l'année 2026 de la façon suivante :

ECOLE PUBLIQUE :

Fournitures scolaires	2 500.00€	Forfait inscrit au budget art.6067
Classe transplantée	00.00€	Pas de voyage organisé en 2026

ECOLE PRIVEE :

Fournitures scolaires	00.00€	Ces sommes seront versées à l'OGEC de SAINT-PERREUX
Classe transplantée	10€ par élève par jour 845.00€	

Compte-tenu du niveau exceptionnel du contrat d'association, il est décidé de ne pas verser le forfait pour les fournitures scolaires de l'école Saint-Joseph, lesquelles ne sont d'ailleurs pas prévues au contrat d'association. Cette décision pourra être réétudiée pour les années à venir.

Secrétaire de séance
Marie-Thérèse THEOU

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lionel JOUNEAU